



Maître d'ouvrage : Établissement Public Loire

Intitulé de l'affaire : Étude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin versant du Loir et de détermination des volumes prélevables

Date de l'entretien : Mercredi 06 juillet 2016

Objet:

Compte rendu de la réunion du comité technique

Les paragraphes suivants retracent les échanges qui ont eu lieu le mercredi 06 juillet 2016 lors de la réunion du comité technique de l'étude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin du Loir et de détermination des volumes prélevables.

Pour rappel, les objectifs de la réunion étaient de présenter :

- Le bilan de la collecte de données sur les usages de l'eau ;
- La répartition des données sur l'année ;
- L'opportunité de développer le protocole ESTIMHAB ;
- Le calendrier prévisionnel et les prochaines échéances.

La feuille de présence et le support de présentation utilisé sont annexés au présent compte rendu.

Préambule

Alexandre Delaunay, animateur du SAGE Loir, ouvre la réunion et propose un tour de table des participants.

Il rappelle les objectifs du groupe de travail technique mobilisé à ce stade. Il s'agit ainsi de faire un point d'étape sur l'avancement de la collecte de données sur les usages, valider le découpage en unité de gestion et échanger sur les hypothèses de répartition des prélèvements et des rejets sur l'année.

La parole est ensuite laissée à Lauranne Amoroso du bureau d'études SAFEFE pour présenter ces différents points.





Déroulé de l'ordre du jour

Les principales remarques formulées par les acteurs au cours de la présentation sont synthétisées ci-après :

1. Bilan de la collecte de données

Concernant l'alimentation en eau potable,

- La DDT d'Indre-et-Loire propose de croiser les données du fichier redevance de l'Agence de l'Eau avec celles disponibles auprès des différentes DDT pour les prélèvements dédiés à l'alimentation en eau potable. SAFEGE précise que ce travail a déjà été mené et qu'aucune différence significative n'a été remarquée. SAFEGE précise également que cette démarche sera appliquée aux prélèvements pour l'irrigation.
- La DREAL Pays-de-la-Loire souhaite connaître la manière dont les différences entre les deux sources de données ont été traitées. SAFEGE rappelle que toutes les données transmises par les DDT ont été analysées et qu'aucune différence majeure n'a été notée entre elles et celles de l'Agence de l'Eau. Par soucis d'uniformité, l'utilisation de ces dernières a donc été privilégiée. Lorsque les informations différaient entre les deux sources de données, un arbitrage a été pris par SAFEGE sur la valeur à retenir. Généralement, l'analyse des volumes de prélèvements des années antérieures et postérieures permettait de statuer sur la donnée la plus fiable à prendre en compte.

Concernant l'irrigation,

- La DREAL Pays-de-la-Loire rappelle qu'il est essentiel de collecter les données des DDT pour les prélèvements destinés à l'irrigation. SAFEGE mènera effectivement cette analyse afin de pouvoir comparer et corréler leurs données avec celles de l'Agence de l'eau. La DDT de l'Indre-et-Loire précise également que des données mensuelles sont notamment disponibles au sein des services.
- Il est précisé que les prélèvements dans le département de l'Eure-et-Loir pour l'irrigation sont majoritairement réalisés en nappe. Pour les départements de l'Indre-et-Loire et de la Sarthe, quelques points de prélèvements en cours d'eau subsistent. Suite à la réunion, la DDT de l'Indre-et-Loir précise que le nombre de prélèvements autorisés en cours d'eau dans le bassin du Loir pour l'année 2016 est de 31. Le nombre de forages agricoles est lui de 79.
- Selon la fédération de pêche d'Eure-et-Loir, les volumes présentés semblent en deçà de la réalité, notamment pour la Conie et l'Aigre. Il sera donc important d'être vigilant et de consolider les données en contactant les diverses DDT et en tentant de collecter les arrêtés d'occupation temporaire du domaine public fluvial auprès des départements du Maine-et-Loire et de la Sarthe. SAFEGE prendra ainsi attache avec les différents services.

Concernant l'abreuvement,

- La question de la répartition AEP/prélèvement direct est une nouvelle fois soulevée pour l'abreuvement du bétail. Sur ce point, le Département du Loir-et-Cher suggérait, dans un avis transmis avant la séance, d'adopter un ratio 10/15 % prélèvement direct et 85/90 % AEP.
- Après discussions, les acteurs présents proposent finalement d'adopter le ratio 70% prélèvements directs - 30 % AEP, communément utilisés sur les autres EVP.





- Par ailleurs, il est rappelé que pour des raisons sanitaires, certains types d'élevages sont alimentés exclusivement en eau potable. Ainsi, l'ONEMA propose d'exclure les élevages laitiers et de volailles (100% sur réseau AEP) de l'analyse.
- SAFEUGE se rapprochera des différentes DDPP et chambres d'agriculture afin de confirmer ces hypothèses (répartition et types d'élevages concernés).

Concernant les prélèvements industriels,

- SAFEUGE rappelle que les données de l'Agence de l'Eau ne concernent que les industries avec leur propre ressource. Les volumes prélevés par les industries connectées aux réseaux d'eau potable ne seront donc pas comptabilisés deux fois. Toutefois cela entrainera une légère distorsion concernant la répartition sur l'année des usages AEP/industriels.

Concernant les plans d'eau,

- La DREAL Pays-de-la-Loire estime que le nombre de plans d'eau recensés sur le territoire (plus de 14 000 plans d'eau) est sous-estimé. En effet, la densité de plans d'eau serait inférieure à 2 plans d'eau par km² ce qui apparait faible sur le territoire. Les gravières doivent également être intégrées à l'analyse. Ainsi, la DREAL Pays-de-la-Loire va effectuer une recherche en interne afin d'obtenir les données manquantes. SAFEUGE se rapprochera également de la DREAL Centre.
- La DDT de l'Indre-et-Loire s'étonne de la forte densité de plans d'eau, supérieure au reste du bassin versant, sur les secteurs de la Maulne, la Fare, l'Escotais, le Long et la Dême. Ayant mené un important travail en interne de recensement et de caractérisation des plans d'eau, elle s'interroge sur l'existence d'éventuels biais liés à la différence de connaissance des différents départements.
- Sur ce point, SAFEUGE précise que les données utilisées sont issues de l'étude de prélocalisation des zones humides réalisée en 2011 dans le cadre du SAGE Loir. Les plans d'eau ont été identifiés à partir de la couche SURFACE_EAU de la BD TOPO – IGN et par photo-interprétation de façon homogène sur l'ensemble du territoire. La démarche engagée par la DDT de l'Indre-et-Loire n'explique donc pas la forte densité observée sur les secteurs cités précédemment. Enfin, M. Delaunay précise que les données transmises par l'EPL ne sont pas exhaustives et qu'un travail de recoupement avec les bases de données des différentes DDT doit être mené pour affiner l'analyse.
- L'ONEMA indique que l'état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne peut contenir des informations valorisables pour affiner les données collectées sur les plans d'eau ou à minima pour confronter les résultats d'analyses.
- De manière générale, les données collectées sur les plans doivent être consolidées. SAFEUGE fournira aux acteurs une note spécifique sur cette thématique une fois qu'une base de données complète aura été construite. Les DDT et DREAL notamment seront une nouvelle fois sollicités. Si besoin une analyse plus poussée pourra être menée par échantillonnage sur un secteur particulier.

Remarque générale sur les prélèvements,

- L'ONEMA propose de raisonner sur les prélèvements spécifiques (ratio des volumes de prélèvements par la superficie de l'unité de gestion concernée). En effet, cette approche permettra de comparer les pressions de prélèvements entre les différents secteurs. C'est d'ailleurs la méthode retenue dans l'état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne.





Concernant les rejets,

- De manière générale, les acteurs partagent l'analyse menée sur les rejets.
- Il est conseillé au bureau d'études de comparer les quantités d'eau rejetées par assainissement (collectif et individuel) aux cartes de densité de population ainsi qu'à la répartition des prélèvements en eau potable.

2. Validation du découpage en unités de gestion

- En préalable à cette réunion, la DDT d'Eure-et-Loir précisait que les pressions exercées sur les parties amont et aval du sous bassin Loir Conie / Vendôme sont différentes et qu'il serait judicieux de les séparer. SAFEGE prendra attache avec Mme Grytten pour échanger sur ce sujet. Toutefois, en l'absence de station hydrométrique pour caler le modèle, un sous découpage de l'unité de gestion proposée semble délicat.
- La Maulne, l'Ardillère, la Fare, l'Escotais, le Long et la Dême ne sont pas retenus comme unités de gestion. En effet, l'absence de point de calage sur ces sous bassins versants (station hydrométrique) fragilisera les résultats du modèle. En effet, l'ONEMA rappelle que l'étape de calage du modèle est essentiellement tributaire de la présence de stations hydrométriques aux exutoires des sous bassins. Malgré tout, un redéploiement ultérieur des volumes prélevables à une échelle plus fine resterait possible.
- Le découpage proposé sur la Braye (Braye amont et Braye aval) ainsi que pour l'Argance est, quant à lui, conservé. La carte de ce découpage est présentée en annexe 1.

3. Répartition des usages

Les hypothèses de répartition suivantes ont été retenues :

- Pour les prélèvements AEP, l'abreuvement, les pertes AEP et l'assainissement non collectif une répartition homogène sur 12 mois est adoptée.
- Pour les prélèvements industriels, SAFEGE prendra attache avec M. Belliard, employé de la papeterie de Bessay-sur-Braye et représentant de la CCI, afin d'obtenir des informations plus précises sur la répartition des prélèvements à l'année (fermeture estivale, les week-end...). Les informations obtenues pourront être, le cas échéant, appliquées au reste des industries sur le territoire. De même pour les rejets industriels, la même répartition sera prise en compte.
- Pour les plans d'eau déconnectés, les acteurs statuent sur une période de remplissage s'étendant d'octobre à mars. Une répartition « gaussienne » sera vraisemblablement à retenir. La DDT de l'Indre-et-Loire propose pour affiner l'analyse de mener au préalable une étude sur la décomposition des hydrogrammes obtenus aux stations hydrométriques. L'objectif est de dissocier le débit de base du débit de ruissellement et ainsi d'identifier les périodes propices aux remplissages des retenues.





- Pour les rejets d'assainissement collectif, les ratios présentés par type de traitement seront appliqués.
- Enfin pour les rejets par infiltration (pertes AEP et ANC), 50% des volumes de rejets retournent au milieu (cours d'eau) en période estivale.

4. Remarques générales et prochaines échéances

- Le département de la Sarthe a noté des erreurs sur le rapport de phase 1 concernant les données piézométriques. Certains piézomètres sont mal affectés et les données disponibles sont plus nombreuses. Par ailleurs, des informations plus précises pour caractériser le régime influencé (proche ou loin) peuvent être valorisées. Enfin, il conviendrait de mieux définir le mode de gisement. SAFEGE prend note des remarques et les transmettra aux équipes concernées. M. Rico se tiendra disponible pour les hydrogéologues de SAFEGE.
- Par ailleurs compte tenu de la taille et la complexité du territoire, la collecte de données est prolongée jusqu'à la fin de l'été. Les acteurs présents privilégient une vision précise et exhaustive du territoire avant le lancement du modèle.
- La réunion se conclue sur une discussion autour du protocole ESTIMHAB. L'ONEMA et la fédération de pêche d'Eure-et-Loir seront sollicités dans l'identification et la localisation des points de mesures envisageables. La campagne de mesure pour les basses eaux pourra être enclenchée en août ou en septembre en cas d'étiage tardif.

Annexes

Annexe 1 : Découpage en unités de gestion

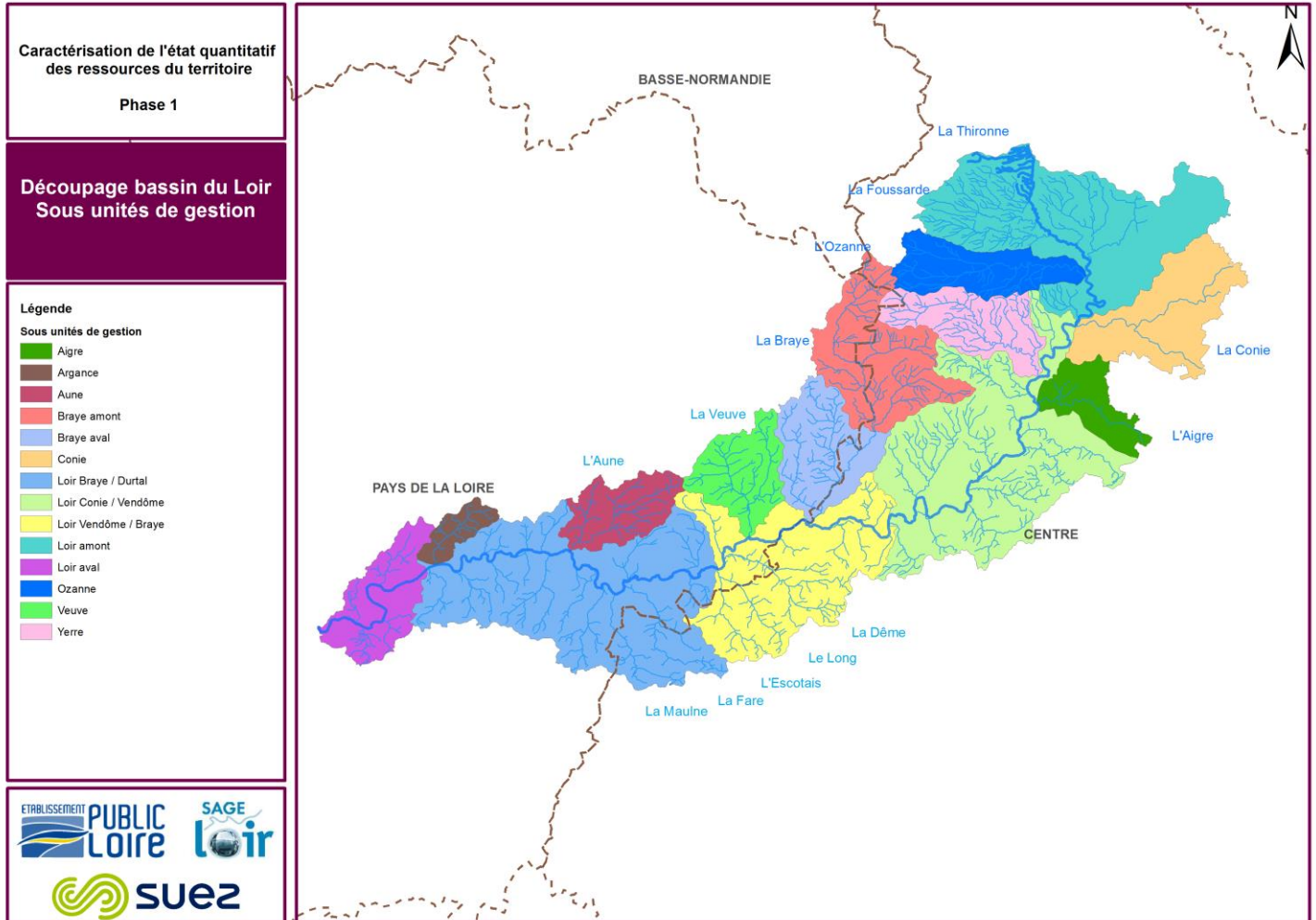
Annexe 2 : Feuille de présence

Annexe 3 : Support de présentation





Annexe 1 : Découpage en unités de gestion





Annexe 2 : Feuille de présence

NOM / PRENOM	FONCTION / ORGANISME
M. Gérard RICO	Conseil Départemental 72
M. Jean-Pierre PIQUEMAL	DDT 37
M. Laurent RIMBAULT	DREAL Pays-de-la-Loire
M. Pascal BONIOU	Agence de l'eau Loire-Bretagne
M. Pierre FETTER	FDPPMA 28
M. Pierre STEINBACH	ONEMA délégation Interrégionale
Mme. Natacha CHANTOISEAU	Conseil Départemental 72
Mme. Lauranne AMOROSO	SAFEGE
M. Christophe PICAMILH	SAFEGE
M. Alexandre DELAUNAY	Animateur de la CLE du SAGE Loir

